

Code de vie

Afin de favoriser un milieu de vie sain, sécuritaire et agréable pour tous les élèves, l'équipe-école s'est dotée d'un code de vie regroupant les comportements attendus. Pour chaque manquement à l'une ou l'autre des quatre règles de vie, des conséquences seront appliquées. Les parents seront avisés selon la gravité ou la fréquence, par écrit ou par téléphone. Ils sont d'ailleurs étroitement associés à la démarche.

Nos règles sont les suivantes :

(À ne pas faire, par exemple : sacrer, traiter de nom ou toute autre forme d'impolitesse, bousculer, tirailler, rouler ses yeux en signe d'exaspération envers un adulte, refus de communiquer, lancer des objets, sauter des marches, courir dans les modules de jeux extérieur, etc.)

1. Je respecte les autres dans mes gestes et mes paroles.
2. Je joue et j'agis de façon sécuritaire pour moi et les autres.
3. Je respecte mon environnement ainsi que le matériel mis à ma disposition.
4. À la première cloche, j'arrête de jouer et me dirige vers l'endroit désigné. À la deuxième cloche, je suis prêt à entrer.

TOLÉRANCE ZÉRO

Tout comportement de cette liste entrainera automatiquement une intervention majeure attribuée en concertation avec la TES et la direction.

